

**MAIRIE
DE
NEUVY-2-CLOCHERS
(Cher)**

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 018-211801634-20250624-26_2025-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : 10
présents : 07
votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq le vingt quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-2-Clocers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17.06.2025

Date de publication : 17.06.2025

Présents : MM LEGERET Isabelle, MARTIN Isabelle, BUSEYNE Bernard, CAMBIER Jean-Jacques, HAUTIN Patrick, DERBIER Cédric, REVERDY Anne.

Absents excusés : COUSIN Anne-Marie, LECLERC Nathalie, TURPAULT Jean-François.

Mme LECLERC Nathalie a donné pourvoir à Mr CAMBIER Jean-Jacques.

Mr TURPAULT Jean-François a donné procuration à Mme LEGERET Isabelle

Mme MARTIN Isabelle a été élue secrétaire

Objet : Délibération pour validation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 20 mai 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de CAMBIER Jean-Jacques.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, VALIDÉ le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2025

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour copie conforme.

Le Maire,
LEGERET Isabelle

Le secrétaire de séance,
MARTIN Isabelle



Publication papier le 07 juillet 2025

**MAIRIE
DE
NEUVY-2-CLOCHERS
(Cher)**

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 018-211801634-20250624-27_2025-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : 10
présents : 07
votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq le vingt quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-2-Clocers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17.06.2025

Date de publication : 17.06.2025

Présents : MM LEGERET Isabelle, MARTIN Isabelle, BUSEYNE Bernard, CAMBIER Jean-Jacques, HAUTIN Patrick, DERBIER Cédric, REVERDY Anne.

Absents excusés : COUSIN Anne-Marie, LECLERC Nathalie, TURPAULT Jean-François.

Mme LECLERC Nathalie a donné pourvoir à Mr CAMBIER Jean-Jacques.

Mr TURPAULT Jean-François a donné procuration à Mme LEGERET Isabelle

Mme MARTIN Isabelle a été élue secrétaire

Objet : Délibération concernant le devenir de la maison « Rondeau »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de la maison « Rondeau », située dans le Bourg.

Il y a lieu de décidé du devenir de cette maison. Un devis de démolition de cet immeuble à été présenté .

Après discussion un constat d'huissier avant et après les travaux de démolition (maison contiguë) devra être établi.

Des précisions seront demandées à l'entreprise retenue pour cette démolition, notamment pour la remise en état du terrain.

Après en avoir délibéré il est décidé de la démolition de ce bâtiment (5 pour et 4 contre).

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame Le Maire pour signer le devis retenu pour la démolition de ce bâtiment et pour contacter un huissier pour faire les constats avant et après travaux.

Pour copie conforme.

Le Maire,
LEGERET Isabelle

Publication papier le 07 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
MARTIN Isabelle

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : 10
présents : 07
votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq le vingt quatre du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-2-Clocers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17.06.2025

Date de publication : 17.06.2025

Présents : MM LEGERET Isabelle, MARTIN Isabelle, BUSEYNE Bernard, CAMBIER Jean-Jacques, HAUTIN Patrick, DERBIER Cédric, REVERDY Anne.

Absents excusés : COUSIN Anne-Marie, LECLERC Nathalie, TURPAULT Jean-François.

Mme LECLERC Nathalie a donné pourvoir à Mr CAMBIER Jean-Jacques.

Mr TURPAULT Jean-François a donné procuration à Mme LEGERET Isabelle

Mme MARTIN Isabelle a été élue secrétaire

Objet : Délibération concernant l'achat de la maison de la Tour parcelle ZH 51

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé l'achat de la parcelle ZH 51 (maison Coquery) pour un montant de 130 000.00 €.

Elle informe le Conseil Municipal que cette maison a connu des désordres suite à la sécheresse de 2018 et que l'assurance des actuels propriétaires a accepté une indemnisation de l'ordre d'environ 50 000.00 €. Les travaux ne sont pas effectués mais l'assurance va transmettre à la commune le bénéfice de cette indemnisation. La commune restera redevable d'une franchise d'environ 1500 € pour ce sinistre.

Ces informations seront inscrites dans les actes notariés concernant cet achat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal prend acte des informations concernant le transfert de l'indemnisation de l'assurance et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à l'achat de cette maison . En cas d'empêchement de Madame le Maire, cette autorisation s'étend également aux adjoints, qui pourront signer en son nom.

Pour copie conforme.

Le Maire,
LEGERET Isabelle

Publication papier le 07 juillet 2025

Le secrétaire de séance,
MARTIN Isabelle